

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 16 DECEMBRE 2013

- n° 109 de M. Christophe Giller (UDC) et de 11 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la suppression de 30 à 50% des arrêts de bus urbains sur le territoire de la Commune

M. Christophe Giller (UDC) résume le postulat ci-après:

"Le budget 2014 prévoit 50'000 francs pour l'amélioration de la vitesse des transports publics urbains (430.501.06) qui ont actuellement des vitesses commerciales très lentes. La suppression de 30% à 50% des arrêts permettrait non seulement d'augmenter cette vitesse, mais également de diminuer les coûts d'exploitation pour la ville et de garantir une desserte similaire à l'actuelle.

Les normes VSS stipulent qu'un arrêt de bus a un rayon d'influence de 300 mètres. En regardant une carte de la ville avec tous ces rayons dessinés, la superposition des zones d'influence est évidente. En diminuant les arrêts de 50%, la zone d'influence totale serait égale à 94% de la zone actuelle. La desserte serait donc quasi inchangée selon les normes VSS.

Le postulat n° 97 propose le bétonnage des arrêts de bus, mesure qui demanderait moins d'investissement s'il y avait moins d'arrêts. Au niveau des coûts d'exploitation, ceux-ci sont facturés par l'Agglo selon la répartition des charges fixée à l'art. 47 de ses statuts. 80% de cette répartition est calculée en fonction de la desserte urbaine, qui est proportionnelle à la racine du nombre d'arrêts total annuel sur le territoire communal. C'est-à-dire qu'une diminution des arrêts de bus baisserait la part de la ville au financement de la mobilité de l'Agglo (actuellement 64,64%). Les économies pour la Ville seraient de l'ordre de 0.5 à 1 million de francs par année."